



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
CABINET DU PREFET**

N° Spécial

18 novembre 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 18 novembre 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/BRE N° 2021-986	16.11.2021	Arrêté accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement	3
CAB/BRE N° 2021-987	16.11.2021	Arrêté accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement	3
CAB/BRE N° 2021-988	16.11.2021	Arrêté accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement	4
CAB/BRE N° 2021-989	16.11.2021	Arrêté accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement	5
CAB/BRE N° 2021-990	16.11.2021	Arrêté accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement	6
CAB/BRE N° 2021-991	16.11.2021	Arrêté accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement	7
CAB/BRE N° 2021-992	16.11.2021	Arrêté accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement	8
CAB/BRE N° 2021-993	16.11.2021	Arrêté accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement	9

CABINET DU PREFET

Arrêté CAB/BRE n° 2021-986
Accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport du directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 9 décembre 2020 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
monsieur Sébastien STEUFFE, brigadier de police.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 16 novembre 2021

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

Arrêté CAB/BRE n° 2021-987
Accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport du directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 5 octobre 2021 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
monsieur Erwan TREVILY, sous-brigadier de police.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 16 novembre 2021

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

**Arrêté CAB/BRE n° 2021-988
Accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport du directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 12 octobre 2021 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
monsieur Stéphane ABREU né le 03/02/1984 à Savigny-sur-Orge.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 16 novembre 2021

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

**Arrêté CAB/BRE n° 2021-989
Accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport du directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 17 septembre 2021 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
monsieur Malik AISSAOUI né le 19/05/1973 à Vierzon.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 16 novembre 2021

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

**Arrêté CAB/BRE n° 2021-990
Accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport du commandant de la CRS Autoroutière Ouest Ile-de-France du 27 août 2021 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
madame Aliénor CHARRON, née le 26/12/1991 à Paris.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 16 novembre 2021

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

**Arrêté CAB/BRE n° 2021-991
Accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport du commandant de la CRS Autoroutière Ouest Ile-de-France du 27 août 2021 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
madame Charlotte TROUILLER, née le 13/01/1996 à Sainte-Colombe.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 16 novembre 2021

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

**Arrêté CAB/BRE n° 2021-992
Accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport du directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 18 juin 2021 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
monsieur Damien LE SAOUT, gardien de la paix.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 16 novembre 2021

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

Arrêté CAB/BRE n° 2021-993

Accordant la médaille pour acte de courage et de dévouement

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport du directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 18 juin 2021 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
monsieur Franck ANDERSEN-LEMOINE

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 16 novembre 2021

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>